

L'histoire de la Ligue de l'enseignement est profondément liée à celle de la laïcité. Pierre Tournemire, qui est sûrement l'un de ceux qui connaissent le mieux cette intime association, l'évoque en prenant notamment appui sur une analyse de l'évolution des relations entre la Ligue et les Églises.

Du conflit au dialogue : La longue histoire des relations entre la Ligue de l'enseignement et les Églises

Pierre Tournemire

Pierre Tournemire est vice-président de la Ligue de l'enseignement

UNE NAISSANCE EN PHASE AVEC CELLE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

La Ligue de l'enseignement a toujours placé la laïcité au cœur de son engagement militant, même si aucune référence n'y figure explicitement dans l'appel à « tous ceux qui désirent contribuer au développement de l'instruction dans leur pays », lancé en 1866 par Jean Macé pour la créer. Le succès de sa pétition de septembre 1871 « pour une instruction publique, gratuite, obligatoire et laïque » déclenche l'hostilité de l'Église catholique. Les évêques interdisent d'y adhérer et le Pape Pie IX – celui là même qui avait condamné quelques années auparavant, dans une encyclique restée célèbre sous le nom de *Syllabus*, toutes les idées nouvelles de progrès et de liberté – va jusqu'à excommunier ses membres.

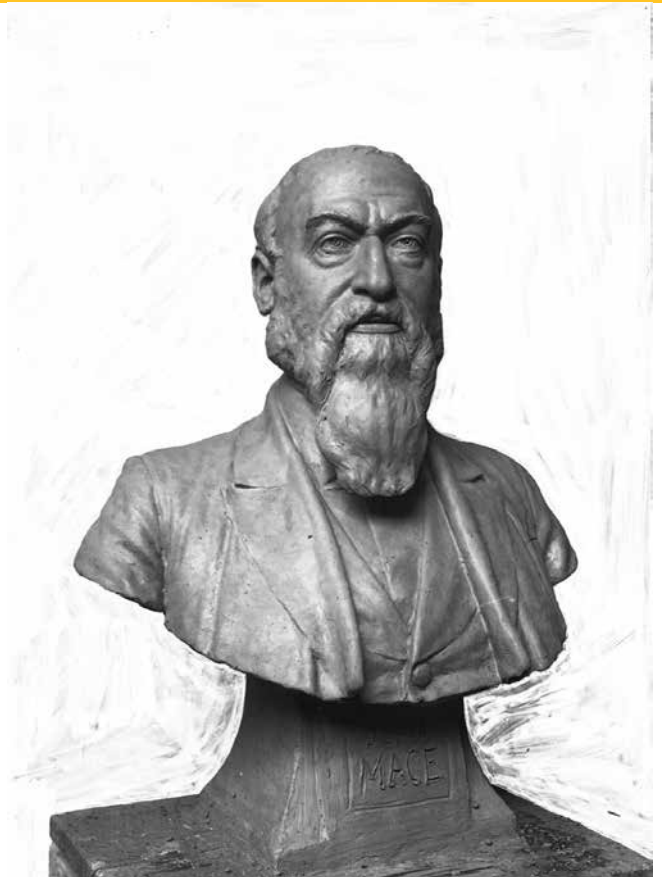
Tout cela la conforte évidemment dans son orientation.

La Ligue sera également et violemment prise à partie par les autorités de la III^e République, gouvernée à ses débuts par les partisans de l'alliance du Trône et de l'Autel qui imposent l'Ordre moral. Cette répression va faire de la Ligue une véritable force républicaine. Aussi, quand la République sera enfin aux mains des républicains après les élections législatives de 1877 et sénatoriales de 1879, la Ligue va accompagner Jules Ferry et d'autres ligueurs comme lui : Ferdinand Buisson, Paul Bert, René Goblet... pour que toutes les communes disposent d'une école publique, gratuite et laïque malgré l'hostilité du clergé et de nombreux élus locaux. Parallèlement, afin de s'opposer à l'influence de l'Église sur la jeunesse et de faire contrepoids aux associations confessionnelles, la

Ligue cherche à créer, avec le soutien des pouvoirs publics, au moins une association – ou comme on disait alors une *œuvre* – post ou périscolaire, dans chaque canton : patronage, amicale d'anciens élèves, mutuelle, association gymnique, société de tir, etc.

L'ÉMERGENCE DES LOIS LAÏQUES DE LA RÉPUBLIQUE

Alors étroitement liée avec les pouvoirs publics, la Ligue suscite et accompagne efficacement les initiatives parlementaires pour l'adoption des lois laïques. Elle prend une part très active dans l'élaboration de la loi de 1901. Tout en approuvant la liberté d'association, la Ligue milite pour que cette liberté ne s'applique pas aux congrégations religieuses en raison des menaces qu'elles font peser sur la République. Elle obtient que la loi exige qu'elles soient préalablement autorisées par le Parlement et qu'il soit interdit d'enseigner à celles qui ne le seraient pas. Son rôle est moins voyant pour la loi de 1905 car son président d'alors, Ferdinand Buisson, présidait en même temps la commission parlementaire chargée d'élaborer ladite loi. Aussi la Ligue va-t-elle essentiellement s'employer à rapprocher les diverses positions des républicains pour que soit finalement adopté un texte qui assure la liberté de conscience et garantisse le libre exercice des cultes sous la seule restriction de la préservation de l'ordre public. Cette loi de pacification n'arrête toutefois pas les antagonismes politiques et il faudra attendre la Première Guerre mondiale pour que le patriotisme les atténue. La Ligue prend alors l'initiative de regrouper



© BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, DÉPARTEMENT ESTAMPES ET PHOTOGRAPHIE

toutes les grandes associations, y compris confessionnelles, pour organiser des actions de soutien aux familles des soldats et aussi des conférences exaltant l'amour de la nation.

Buste Jean Macé (1815-1894), [photographie de presse] Agence Rol, 1912

DES HÉSITATIONS POUR MIEUX REBONDIR

Cette participation à l'Union sacrée atténuée au lendemain de la guerre les motivations pour un engagement militant et la Ligue va s'en trouver très affaiblie. Elle reste muette quand l'Église catholique refuse l'application des lois laïques dans les trois départements d'Alsace et de Moselle redevenus français, quand elle exige un financement

DANS CETTE MAISON VÉCUT
DE 1910 À 1961

ALBERT BAYET

PROFESSEUR À LA SORBONNE

PRÉSIDENT DE LA LIGUE FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT
1944 - 1959

PRÉSIDENT

DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PRESSE CLANDESTINE

PRÉSIDENT FONDATEUR

DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PRESSE FRANÇAISE
1944 - 1961

© MU

Plaque commémorative apposée sur le domicile parisien d'Albert Bayet au n° 2 de la rue Monsieur-le-Prince

de l'enseignement confessionnel proportionnel au nombre d'élèves et qu'elle cherche à vider l'école laïque de ses effectifs comme le déclare ouvertement en 1925 l'évêque de Montauban : « Entre l'École laïque et nous, c'est une question de vie ou de mort ».

Pour mieux défendre l'école publique, la Ligue est dès lors amenée à modifier son organisation et son fonctionnement, à développer des activités sportives et culturelles, à combattre les argumentaires selon lesquels la morale laïque serait incapable de donner un élan de l'esprit et du cœur qui dépasse l'individu. Elle développe en contre-feu une vision optimiste et combative qui sera approfondie et approuvée lors de son congrès de 1932¹.

DE L'ÉTAT FRANÇAIS AU RETOUR DE LA RÉPUBLIQUE

Après la défaite de 1940, Pétain met fin à la III^e République et s'attaque à l'École publique et à ses défenseurs. « Tous les malheurs de la Patrie proviennent du fait que la

République a chassé Dieu de l'École. Notre premier devoir sera de l'y faire rentrer » dit son Gouvernement. Comme d'autres organisations laïques, la Ligue est dissoute et ses biens sont confisqués. Elle se reconstitue dans la Résistance et retrouve force et vigueur à la Libération. Grâce aux solidarités nées pendant la Résistance entre *ceux qui croyaient au Ciel et ceux qui n'y croyaient pas*, la laïcité semble alors faire consensus.

Cependant, dès 1947, la lutte scolaire reprend. Avec le Syndicat National des Instituteurs (SNI), la Ligue crée le Cartel d'action laïque, qui deviendra plus tard le Comité National d'Action Laïque (CNAL). Présidé par Albert Bayet, le Cartel organise les « États généraux de la France laïque ». Comme les partisans de l'enseignement privé mettent subtilement l'accent sur la nécessité de donner aux parents le libre choix de l'éducation de leurs enfants, la Ligue crée avec le SNI une organisation laïque représentant spécifiquement les parents : la Fédération nationale des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE).

Dans les années qui suivent la Libération, la laïcité de l'État est progressivement admise par tous et la question de sa dimension philosophique peut être expressément posée. Pour le secrétaire général de la Ligue, Henri Belliot, « il y a deux façons de concevoir la laïcité : l'une, politique, qui vise à empêcher les ingérences des Églises dans les institutions nationales, l'autre morale, qui aide les hommes à se passer des dogmes ». Estimant que la Ligue a trop privilégié avant la guerre la gestion des activités au détriment de son rôle en tant que lieu de pensée,

¹ Le « rapport sur la morale laïque » y est présenté par Marcel Déat qui est encore alors un dirigeant de la SFIO, avant d'entamer la dérive qui le conduira plus tard jusqu'au fascisme.

il propose de créer et soutenir une filiale pour prendre en charge « la propagande rationaliste ». Cette proposition ne sera pas retenue car « nos œuvres péri- et post-scolaires, à l'image de l'école laïque, doivent rester neutres ». Toutefois, si la Ligue ne se définit pas comme appartenant à une famille spirituelle, elle apporte son soutien aux rationalistes et aux libres-penseurs qui ne sont pas, selon elle, reconnus au même titre que les croyants. Dans un contexte où perdure l'antagonisme des deux camps, laïque et confessionnel, les fédérations départementales de la Ligue, reconstituées avec le soutien de l'administration de l'Éducation nationale et du SNI, favorisent la création « d'amicales laïques » ayant pour objet de permettre à l'école publique de ne pas subir la concurrence de l'école privée et de développer des activités sportives et culturelles. Si « dans les associations laïques les croyants doivent se sentir aussi à l'aise que les incroyants à condition de ne manifester aucun prosélytisme clérical », la Ligue distingue la pluralité des convictions individuelles, qu'elle soutient, de l'institutionnalisation du pluralisme des organisations, qu'elle combat. Elle s'oppose ainsi aux associations telles que les Maisons de Jeunes et de la Culture, dont les instances statutaires comprennent des représentants d'organisations confessionnelles.

UNE TIMIDE OUVERTURE

Sous l'impulsion de son président, Albert Bayet, la Ligue contribue, par ses actions éducatives, culturelles et sociales à donner à la laïcité un visage attractif : « La laïcité telle que nous

l'entendons, n'est pas un poing fermé, c'est une main tendue ; loin d'être une arme, elle est un lien ; loin d'être un attachement sénile à des formules périmées, elle est un élan jeune, confiant, joyeux, vers des cimes non encore atteintes ». Cela la conduit à la reconnaissance de la diversité « qui n'est pas un mal qu'il faut tolérer mais un bien qu'il faut souhaiter comme principe d'enrichissement ». Cette évolution est cependant très progressive et elle n'est pas unanimement partagée par l'ensemble du mouvement. Ainsi, pour Prosper Alfaric, président du Cercle Parisien : « Tout vrai laïque ne peut être que rationaliste » et le SGEN, un syndicat d'enseignants catholiques qui, tout en se reconnaissant dans les valeurs de la laïcité, adhère à une centrale syndicale confessionnelle (la CFTC), est considéré comme un intrus au sein du monde laïque. Cela explique aussi la frilosité de la Ligue de l'époque sur la construction européenne : « L'avenir de la France laïque ne doit donc pas être sacrifié à l'Europe vaticane » écrit-elle en 1954...

L'AVÈNEMENT DE LA CINQUIÈME RÉPUBLIQUE

Le retour du Général de Gaulle entraîne une défaite des militants laïques. En effet, malgré une impressionnante mobilisation pour une pétition qui recueille en 1960 près de onze millions de signatures et une grande manifestation nationale à Vincennes, la loi Debré de 1959 institue un financement public des établissements privés.

Dans les années qui suivent, la Ligue participe aux réflexions et aux actions du CNAL mais laisse à la



PHOTO ERIC GUET

Michel Morineau,
secrétaire national
de la Ligue de
l'enseignement
de 1984 à 1994

Fédération de l'Éducation nationale (FEN), au SNI ou à la FCPE le soin de traiter de la question scolaire, pour se consacrer aux actions dans la cité. Dans un contexte de profondes mutations sociales et d'évolution des mœurs et des mentalités, dans des combats pour la paix et la décolonisation ou contre les injustices et les inégalités, les actions convergentes de militants aux convictions différentes atténuent bien des malentendus et des incompréhensions. La Ligue va ainsi progressivement nouer des contacts avec des associations confessionnelles.

UNE AMÈRE DÉFAITE APRÈS LA VICTOIRE

En 1981, avec la victoire de la gauche, la Ligue croit enfin venu le temps de concrétiser ses espérances et de créer le grand service public unifié et laïque de l'Éducation nationale que souhaitait depuis 1972 le CNAL. Le candidat victorieux s'y était engagé, même si l'ajout de la formule *sans*

contrainte ni spoliation laissait la porte ouverte à toutes les ambiguïtés. En juillet 1982, lors de son Assemblée générale, la Ligue présente, devant Alain Savary, ministre de l'Éducation nationale, son projet d'une *école de l'éducation permanente plus ouverte*. La résolution énonce entre autres une proposition alors parfaitement iconoclaste : *l'élargissement du champ des connaissances dispensées par l'École, sans exclusive aux philosophies, aux idéologies et aux religions...* Une proposition qui provoque une relance du débat interne car elle heurte une partie de ses militants. Comme il convient par tradition, à la Ligue, de chercher un consensus, il est décidé en 1983 que la laïcité ferait l'objet de la résolution du congrès... de 1986. Mais les événements de 1984 bousculeront le cours des choses. Devant une opinion publique qui ressent la réussite scolaire comme essentielle et analyse le dualisme scolaire comme porteur de possibilités de recours en vue de cette réussite, les médias vont présenter les positions du CNAL comme corporatistes et sectaires. Face à la grande manifestation de 1984, le pouvoir recule. Le projet d'Alain Savary, pourtant amendé et adopté par l'Assemblée nationale, est retiré par le président de la République.

UN VIGOUREUX REBOND

À la Ligue, l'amertume, mêlée à la colère, va en fin de compte induire une large réflexion sur la laïcité. On consulte des intellectuels engagés dans la vie contemporaine, des défenseurs des droits de l'Homme, des représentants des institutions républicaines, on réfléchit aux rapports entre

la laïcité et la religion, l'éducation, la pensée scientifique, le marxisme... Deux livres – *La laïcité en miroir* et *Laïcité en mémoire*² – et les articles de *Pourquoi ?* (la revue de la Ligue à cette époque) suscitent de multiples débats autour de ces questions.

Même si l'implication des militants est alors très variable, la majorité approuve la démarche en cours, la volonté de se remettre en cause et de dépoussiérer quelque peu un concept qui avait été jusque là occulté au cours du xx^e siècle. La Ligue a le sentiment d'être en pointe, contrairement à la plupart des autres organisations laïques qui lui reprochent de se compromettre en discutant avec des religieux ou des responsables de l'enseignement privé.

L'organisation d'un colloque, au printemps 1986, où sont invités pour la première fois, dans une instance laïque importante, à s'exprimer sur la laïcité un évêque, un jésuite et un musulman, suscite interrogations et polémiques. Dans la foulée, Michel Morineau, secrétaire national de la Ligue, présente en juillet, au congrès de Lille, un rapport d'étape ostensiblement affirmé comme provisoire pour ne pas trop heurter les participants. Après ce congrès, la démarche engagée, renforcée par la création des Cercles Condorcet, suscite de plus en plus curiosité et intérêt. Les responsables de la Ligue sont invités à s'exprimer auprès de divers partis politiques et d'autorités religieuses (essentiellement catholiques). La présentation de Michel Morineau devant 1 500 aumôniers catholiques, en novembre 1988, est saluée par le quotidien *La Croix*. Un compte rendu annoncé à la Une du journal *Le Monde* suscite de nombreuses réactions dans les milieux laïques.

LE TOURNANT IDÉOLOGIQUE

DE 1989

Plusieurs années de réflexions donnent lieu, lors du Congrès de Toulouse en 1989, à l'adoption, d'une résolution dans laquelle la Ligue se prononce pour une laïcité qui, assurant à chacun les garanties constitutionnelles du droit à la liberté de conscience, conjugue citoyenneté et solidarité dans une véritable démocratie sociale. Le néo-libéralisme se substitue à l'Église catholique comme adversaire principal : « Les sermons de carême sont moins dangereux que les cours de la Bourse ou les décisions du FMI ». Jean-Louis Rollot, alors secrétaire général de la Ligue, indique dans son allocution finale : « Alors que les séparations d'hier étaient fondées sur des lignes de partage entre ceux qui croyaient et ceux qui ne croyaient pas, il y a d'autres lignes de partage, aujourd'hui, plus graves. Croyants et incroyants, réunis dans une laïcité fondée sur cette double quête de la démocratie et de la solidarité, nous devons être au coude à coude, actifs, pour refuser les exclusions intolérables, et pour relever, ensemble, le défi. Ensemble, nous entendons poursuivre les dialogues engagés, et je souhaite que nous traitions tous nos partenaires des différentes religions avec la même dignité et la même reconnaissance ».

L'AVATAR DE LA LAÏCITÉ

« PLURIELLE »

Lorsque surgit, fin 1989, l'affaire très médiatisée de Creil, où trois jeunes filles refusent d'enlever leur foulard au collège, la Ligue se reconnaît pleinement dans l'avis apaisant

² *La Laïcité en miroir* de Guy Gauthier, Edilig 1985 ; *La Laïcité en mémoire* de Guy Gauthier et Claude Nicolet, Edilig 1987.

du Conseil d'État et dans la circulaire de Lionel Jospin, alors ministre de l'Éducation nationale. Cette expression pacifique, constante jusqu'à nos jours même si parfois des responsables locaux confrontés au port du voile ont pris des positions un peu différentes, s'explique certes par les résultats de la réflexion engagée pour le Congrès de Toulouse, mais elle prend plus largement racine dans les actions conduites au quotidien depuis une vingtaine d'années. Des actions qui ont amené la Ligue à gérer concrètement des luttes contre l'exclusion et les inégalités et à traiter des questions identitaires et de la place des minorités dans la République. Même si, localement, les pratiques sont parfois diverses, la Ligue a profondément intégré dans son ensemble le respect du pluralisme culturel comme une donnée de la dignité des hommes et comme élément constitutif du développement de la démocratie. Aussi, en 1990, en réaction à diverses initiatives visant « à garder la laïcité dans sa pureté », la Ligue a-t-elle décidé d'organiser à la Grande Arche de la Défense, symbole de la fraternité – le choix du

lieu ne devait naturellement rien au hasard ! – des « Assises de la laïcité plurielle ».

L'adjonction, par la Ligue, de l'adjectif « plurielle » à laïcité a suscité de vives réactions tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la Ligue. Après quelques années, elle a admis que cette formule présentait sans doute plus d'inconvénients que d'avantages, en particulier celui de mélanger les débats politique, juridique, philosophique et culturel. Mais, même inappropriée, cette qualification visait à mettre en évidence la volonté de garantir le pluralisme contre toute prétention hégémonique ; elle témoignait de l'ambition que doivent avoir tous les démocrates de favoriser l'intégration des personnes « issues de l'immigration ». Bref, si la formulation n'était pas des plus heureuses, l'idée était juste. Aussi, sans parler désormais de laïcité « plurielle », la Ligue garde-t-elle sa volonté d'agir contre toutes les prétentions cléricales, dogmatiques ou uniformisantes, d'où qu'elles viennent, et d'œuvrer pour l'expression de la diversité des opinions et du pluralisme des cultures³.

³ Dans cet esprit la Ligue a par exemple co-organisé en 1991, avec le CRDP de Franche Comté, un colloque : *Enseigner l'histoire des religions dans une démarche laïque*. De même, en 1992, au lieu de participer à la commémoration de la découverte de l'Amérique, la Ligue a évoqué un événement majeur quoique largement perdu de vue : la chute du Royaume musulman de Grenade. Et, en 1994, elle s'est associée avec le périodique catholique *La Vie* pour organiser un colloque : *Quelle place pour la morale ?*

La commission Laïcité et islam

La Ligue a décidé, à partir de 1995, d'intensifier ses réflexions sur la place de l'islam et des citoyens de culture musulmane dans la République. Elle a créé en 1997 une commission *Laïcité et islam*. Les premiers travaux de cette commission ont porté sur les problèmes politiques et sociaux posés par l'intégration de l'islam de France dans le cadre de la laïcité républicaine (pour comprendre où sont les difficultés réelles, pour faire mieux comprendre ce qu'est vraiment la laïcité, pour essayer de faire évoluer les mentalités de part et d'autre). Ces travaux ont été présentés au cours d'un colloque intitulé *L'islam dans la cité*, organisé en décembre 2000 à l'UNESCO, en collaboration avec *Le Monde Diplomatique* et la revue *Confluences Méditerranée*.

« FAIRE SOCIÉTÉ »

L'action en faveur de la laïcité se poursuit avec le souci de l'inscrire dans le contexte d'une société où, en France comme dans le monde, la misère croît aux côtés de l'opulence et les inégalités s'aggravent. La Ligue cherche à concilier ses prises de position avec sa volonté de rassembler ceux qui se reconnaissent dans l'exigence d'égale dignité de tous les êtres humains. Fermement convaincue que notre société interculturelle est une chance pour un avenir commun, que la diversité est un capital exceptionnel dans un monde en mutation, elle agit pour une laïcité qui ne se cantonne pas au ciel des idées ou au rappel incantatoire de grands principes. C'est le sens de ses prises de position sur le port des signes religieux comme de ses initiatives pour commémorer la loi de 1905. C'est aussi l'esprit de son site⁴ ou de sa volonté d'imprégner l'ensemble de ses actions d'une démarche qui conjugue fermeté sur les principes, rigueur exemplaire à l'égard de comportements inacceptables et ouverture généreuse à tous ceux qui veulent agir dans le respect des lois de la République.

Toutes ces actions s'inscrivent dans une volonté d'une remobilisation associative et militante pour faire vivre une République réellement « indivisible, laïque, démocratique et sociale ». À cet effet, la Ligue adopte, lors son Congrès national de 2010, un Manifeste intitulé *Faire société* dans lequel elle affirme : « Faire société est devenu une nécessité impérieuse. Cet engagement appelle l'examen critique, la réaffirmation et l'invention citoyennes des principes qui peuvent et qui doivent fonder notre

vivre ensemble. Vivre les uns avec les autres suppose de redonner à chacun confiance en lui-même, confiance en l'autre et confiance dans les cadres collectifs qui protègent et émancipent tout à la fois. » ☉

⁴ www.laïcité-laligue.org